

## AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**  
représentée par son président, Monsieur Christian PALIERNE  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 775 691 645 00052

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 1 148 389 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 501 433 €, le solde restant s'élève à 646 956 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 180 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 1 328 389 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 2 411 500 €.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 64 439 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

  
LE PRÉSIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE

Fait à Paris le

  
LE DIRECTEUR DES SPORTS

- 1 JUIN 2016

30/05/16  
VISE LE ... DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N°EJ ... 210.127.9944.

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	190039	200000	199201	200000	202000	205000	205000	205000
Nombre de licences								
Nombre d'ATP	0	5000	1055	5000	7000	10000	10000	10000
Nombre total de licences et d'ATP	190039	205000	200256	205000	209000	215000	215000	215000
Nombre et taux de licences féminines	30365 (15,98%)	34000 (17%)	36383 (18,26%)	37000 (18,32%)	39000 (19,02%)	39000 (19,02%)	39000 (19,02%)	39000 (19,02%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	29707 (15,63%)	32500 (16,25%)	33191 (16,66%)	32500 (16,25%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	100	110	100	110	120	130	130	130
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	26,98	20,0 %	0	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	11	12	12	9	8	8	8	8
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHN	81,52%	100%	78,26%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	61,19%	100%	61,94%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	60	70	70	0				
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	27 (75%)	%	32 (88,89%)	%	%	%	%	%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Développer la pratique sportive au service de la santé des populations, dans une dimension préventive ou dans une dimension plus thérapeutique	10	20	22	40	40	60		
Développer l'accès à la pratique pongiste pour de nouveaux publics (pratiquants occasionnels, féminines) et pour les publics qui en sont éloignés (ZUS, handicapés, féminines)	30	40	111	50	75			
Développer la pratique pongiste en milieu scolaire (lyennes scolaires, programmes Educ'Ping, BabyPing)	117	130	188	140	150			
Accompagner les ligues pour développer le tennis de table	10	11	22	12	13			



Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Organiser des compétitions internationales structurantes au niveau continental au minimum	Une compétition / an en moyenne sur olympiade	3	3	3	3	3	3
Développer les relations sportives avec les nouvelles puissances économiques, les nations francophones et Renforcer le rayonnement du tennis de table français	Nombre de missions d'échanges internationaux	0	1	1	2	2	2
Détecter les meilleurs profils pongistes	Nombre de jeunes repérés par année	3650	3079	3500	3500	3500	3500
Soutenir les sportifs identifiés dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive (4 plans d'action : Collectif Rio, collectif relève, PES, convention FFH/FFSA)	Nombre de joueurs et joueuses dans le top 100 mondial	7	9	8	8	8	9
Assurer l'insertion professionnelle des SHIN	Nombre de sportifs aidés	16	25	25	30	40	40
Sensibiliser les sportifs à l'éthique sportive (lutte contre les discriminations, les incivilités, la prévention contre le dopage, la protection des mineurs ...)	Nombre d'actions réalisées	3	5	3	3	3	3
Développer l'emploi sportif	Nombre d'accompagnateurs de projet associatif formés	28	50	50	70	90	90
Développer la formation (initiale et continue, fédérale et professionnelle) des cadres techniques, des arbitres et des dirigeants	Nombre de diplômés fédéraux, d'Etat (techniciens, arbitres et dirigeants)	1141	1031	1000	1050	1200	1200
Développer l'ingénierie de la formation, l'accessibilité et la diffusion des connaissances (modernisation des modalités pédagogiques via une plateforme FOAD) ainsi que l'analyse de l'ouverture et de l'évolution des métiers	Nombre d'outils pédagogiques conçus / an	4	7	5	5	6	6
Assurer l'ensemble des suivis réglementaires, la prévention contre le dopage et la protection des mineurs	% de sportifs de haut niveau et espoirs ayant suivi le SMR	69	69%	100	100	100	100



Année 2016

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Développer la pratique sportive au service de la santé des populations, dans une dimension préventive ou dans une dimension plus thérapeutique</b>				
<b>Action 3</b>	50 000 €	30 000 €	15 000 €	35 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	50 000 €	30 000 €	15 000 €	35 000 €
Assurer l'ensemble des suivis réglementaires, la prévention contre le dopage et la protection des mineurs	50 000 €	30 000 €	15 000 €	35 000 €
<b>Action 3</b>	130 000 €	75 000 €	63 389 €	66 611 €
Promotion des APS comme facteur de santé	130 000 €	75 000 €	63 389 €	66 611 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	25 000 €	17 000 €	14 136 €	10 864 €
Accompagnement sanitaire préventif	30 000 €	18 000 €	17 253 €	12 747 €
<b>Accompagner les ligues pour développer le tennis de table</b>	75 000 €	40 000 €	32 000 €	43 000 €
<b>Action 1</b>	230 000 €	95 000 €	49 000 €	181 000 €
Structuration fédérale	230 000 €	95 000 €	49 000 €	181 000 €
<b>Développer la pratique pongiste en milieu scolaire (rythmes scolaires, programmes Educ'Ping, BabyPing)</b>	230 000 €	95 000 €	49 000 €	181 000 €
<b>Action 1</b>	70 000 €	40 000 €	25 000 €	45 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	70 000 €	40 000 €	25 000 €	45 000 €
<b>Détecter les meilleurs profils pongistes</b>	70 000 €	40 000 €	25 000 €	45 000 €
<b>Action 1</b>	100 000 €	50 000 €	20 000 €	80 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	100 000 €	50 000 €	20 000 €	80 000 €
<b>Développer l'accès à la pratique pongiste pour de nouveaux publics (pratiquants occasionnels, féminines) et pour les publics qui en sont éloignés (ZUS, handicapés, féminines)</b>	100 000 €	50 000 €	20 000 €	80 000 €
<b>Action 1</b>	190 000 €	100 500 €	65 000 €	125 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	190 000 €	100 500 €	65 000 €	125 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	45 000 €	22 500 €	20 000 €	25 000 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	145 000 €	78 000 €	45 000 €	100 000 €
<b>Action 1</b>	50 350 €	45 350 €	10 000 €	40 350 €
Programmes d'échanges internationaux	50 350 €	45 350 €	10 000 €	40 350 €
<b>Sensibiliser les sportifs à l'éthique sportive (lutte contre les discriminations, les incivilités, la prévention contre le dopage, la protection des mineurs ...)</b>	50 350 €	45 350 €	10 000 €	40 350 €
<b>Action 1</b>	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

<b>Action 1</b>						
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Assurer l'insertion professionnelle des SHN	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>Action 2</b>						
Soutien aux sportifs (hors AP)	35 000 €	17 500 €	8 000 €	8 000 €	27 000 €	27 000 €
Soutenir les sportifs identifiés dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive (4 plans d'action : Collectif Rio, collectif relève, PES, convention FFH/FFSA)	35 000 €	17 500 €	8 000 €	8 000 €	27 000 €	27 000 €
<b>Action 2</b>						
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	1 500 000 €	1 210 000 €	992 000 €	992 000 €	508 000 €	508 000 €
Aides personnalisées (AP)	1 500 000 €	1 210 000 €	992 000 €	992 000 €	508 000 €	508 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	0 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	520 000 €	405 000 €	272 000 €	272 000 €	248 000 €	248 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	450 000 €	350 000 €	310 000 €	310 000 €	140 000 €	140 000 €
Développer l'emploi sportif	350 000 €	275 000 €	230 000 €	230 000 €	120 000 €	120 000 €
<b>Action 4</b>						
Professionnalisation de l'activité	124 500 €	77 000 €	57 000 €	57 000 €	67 500 €	67 500 €
Développer la formation (initiale et continue, fédérale et professionnelle) des cadres techniques, des arbitres et des dirigeants	124 500 €	77 000 €	57 000 €	57 000 €	67 500 €	67 500 €
<b>Action 4</b>						
Formations fédérales	72 000 €	23 000 €	13 000 €	13 000 €	59 000 €	59 000 €
Développer l'ingénierie de la formation, l'accessibilité et la diffusion des connaissances (modernisation des modalités pédagogiques via une plateforme FOAD) ainsi que l'analyse de l'ouverture et de l'évolution des métiers	72 000 €	23 000 €	13 000 €	13 000 €	59 000 €	59 000 €
<b>Action 4</b>						
Formations fédérales	30 000 €	18 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €
Formations fédérales	30 000 €	18 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 583 850 €</b>	<b>1 783 350 €</b>	<b>1 328 389 €</b>	<b>1 328 389 €</b>	<b>1 255 461 €</b>	<b>1 255 461 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

180 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 148 389 €



**CREDIT AGRICOLE  
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN**

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	18206	00069	65024531540	08
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6000 6965 0245 3154 008			BIC AGRIFRPP882

**Domiciliation**

KREMLIN BICETRE (00069)

Tél: 0145210944

**Nom et adresse du titulaire**

ASSOC. FEDERATION FRANCAISE DE  
TENNIS DE TABLE

3 RUE DIEUDONNE COSTES

75013 PARIS

FILVERT :

INTERNET :  
[www.ca-paris.fr](http://www.ca-paris.fr) \*

INTERNET MOBILE :  
[m.ca-paris.fr](http://m.ca-paris.fr) \*

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit  
Siège social : 26 quai de la Rapée  
75012 Paris - 775 665 615 RCS PARIS - code APE 6419 Z  
Société de courtage d'assurances, Immatriculée sous le n° 07 008 015 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

\* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

**CREDIT AGRICOLE  
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN**

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	18206	00069	65024531540	08
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6000 6965 0245 3154 008			BIC AGRIFRPP882

**Domiciliation**

KREMLIN BICETRE (00069)

Tél: 0145210944

**Nom et adresse du titulaire**

ASSOC. FEDERATION FRANCAISE DE  
TENNIS DE TABLE

3 RUE DIEUDONNE COSTES

75013 PARIS

FILVERT :

INTERNET :  
[www.ca-paris.fr](http://www.ca-paris.fr) \*

INTERNET MOBILE :  
[m.ca-paris.fr](http://m.ca-paris.fr) \*

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit  
Siège social : 26 quai de la Rapée  
75012 Paris - 775 665 615 RCS PARIS - code APE 6419 Z  
Société de courtage d'assurances, Immatriculée sous le n° 07 008 015 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

\* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom